

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement (ce) no. 1907/2006

Dénomination commerciale: **SpaBalancer Ultrashock**

Date d'établissement: **03.04.2019**, Date de révision: **25.06.2022**, Version: **2.0**

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale
SpaBalancer Ultrashock

UFI:
N1S2-A0D4-900E-N76H



<https://my.chemius.net/p/ANYlvA/en/pd/fr>

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Désinfectant. Produit pour traiter l'eau.

Utilisations déconseillées
Aucune donnée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
SpaBalancer GmbH
Verbindungsweg 42
D-25469 Halstenbek, Allemagne
+49(0)4101 - 37 444 80
info@spabalancer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur
+49(0)4101 - 37 444 80

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4; H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
Skin Corr. 1B; H314.1B Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mention(s) d'avertissement: danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)..

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte déchets autorisé.

Contient:

Solution d'hypochlorite de sodium, 4,5 à 11,5 % Cl actif

Chlorite de sodium

2.3 Autres dangers

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
Solution d'hypochlorite de sodium, 4,5 à 11,5 % Cl actif	7681-52-9 231-668-3 017-011-00-1	10-24	Skin Corr. 1B; H314.1B Aquatic Acute 1; H400; M = 1 EUH031	/	B
Chlorite de sodium	7758-19-2 231-836-6 -	5-10	Ox. Liq. 2; H272.L2 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H310.2 Skin Corr. 1B; H314.1B Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400; M = 1	/	/

Notes concernant les ingrédients

B

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration.

Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%".

Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Premiers secours

Notes générales

En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. La personne effectuant les premiers secours doit elle-même également se protéger correctement. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants.

Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. Consultez immédiatement un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Consultez immédiatement un médecin !

Après contact oculaire

Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les obligatoirement. Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Recourir immédiatement à une assistance médicale. Continuer de rincer pendant le transport.

Après ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau ! Boire beaucoup d'eau à petites gorgées. Ne pas inciter de vomissement ! Consultez immédiatement un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin. Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Dans le cas de vomissements, le patient doit avoir la tête plus basse que les hanches, il ya possibilité inférieure de l'aspiration.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires. Nuisible à la santé. Les symptômes se produisent sous forme de maux de tête, nausées, fatigue, asthénie musculaire, vertiges, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Après contact cutané

Dangereux pour la santé. Brûlures cutanées : Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, des gonflements, des démangaisons, des dessèchements, des cloques.

Après contact oculaire

Corrosif ! Peut affecter les yeux de façon irréversible.

Après ingestion

Peut provoquer des douleurs abdominales. Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées. Nocif pour la santé. En cas d'ingestion, il peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge, ainsi que la perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Poudre sèche.
- Jet d'eau pulvérisé.
- Mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

- Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Pri temperaturah nad 45 °C lahko termični razpad povzroči nastanek klorovega dioksida. L'oxygène peut être libéré si chauffé au-delà de 150 °C.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Prévenir les déversements des extincteurs dans les eaux et les égouts avec des endiguements appropriés. L'emballage fermé exposé à la chaleur et à la flamme peut entraîner une augmentation de pression et une explosion.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

Les agents extincteurs contaminés doivent être collectés et déposés selon la réglementation ; ils ne doivent pas pénétrer dans le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non protégées. Agissez uniquement si vous êtes qualifié et si vous pouvez le faire en toute sécurité. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas de fuite dans l'environnement, informer l'Administration de la protection civile et du secourisme de la République Slovénie (112).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Aérer l'endroit. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés.

AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection****Mesures destinées à prévenir les incendies**

Assurer une bonne ventilation. Lors de la dilution, toujours verser l'eau dans un récipient avant puis ajouter le produit.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Stocker conformément aux dispositions locales. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Température de stockage : < 45 °C. Conserver dans des récipients bien fermés. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Conserver à l'écart des acides.

Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

Classe de stockage

Aucune donnée.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations**

Aucune donnée.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Chlore (7681-52-9)	/	/	1.5	0.5	/	/

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Aucune donnée.

valeurs PNEC

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Aucune donnée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation. Assurer l'équipement de lavage oculaire et les douches d'eau.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection étanches et/ou un écran facial (EN 166).

Protection des mains

Protéger les mains avec la crème de protection appropriée avant toute utilisation. Gants de protection (EN 374). Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant.

Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Remarques
polyéthylène	/	/	/
PVC	/	/	/

Protection de la peau

Les vêtements de protection résistants aux produits chimiques liquides (EN 14605).

Protection respiratoire

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire

approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

jaune

Odeur

âcre

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
pH	> 11
Point de fusion/point de congélation	-25 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	103 °C
Point d'éclair	Aucune donnée.
Taux d'évaporation	Aucune donnée.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Pression de vapeur	14 hPa a 20 °C
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	densité: 1.2 g/cm ³
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
Viscosité	dynamique: ca. 2.4 mPas
Propriétés explosives	Aucune donnée.
Pouvoir comburant	Aucune donnée.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Produit oxydant.

10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Acides. Agents de réduction. Métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion. Génération de dioxyde de chlore

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

(a) Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
Chlorite de sodium	par voie orale	LD ₅₀	rat	/	- 165 mg/kg	/	/
Chlorite de sodium	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	lapin	/	134 mg/kg	/	/
Chlorite de sodium	par inhalation	LC ₅₀	rat	/	0.23 mg/l	/	/

Informations complémentaires

Nuisible à la santé en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogenité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT SE (exposition unique): non classé.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : non classé.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
Chlorite de sodium	LC ₅₀	278 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
Chlorite de sodium	ErC ₅₀	1.32 mg/L	96 h	algues	/	/	/
Chlorite de sodium	EC ₅₀	0.15 mg/L	48 h	crustacés	/	/	/

Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

Aucune donnée.

Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

Tension superficielle

Aucune donnée.

Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce produit ne sont pas classées comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.7 Informations complémentaires**Pour le produit**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau ;

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/procasseur autorisé des déchets dangereux. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

Procédé de traitement des emballages usagés

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées









Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU			
UN 3266	UN 3266	UN 3266	UN 3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Solution d'hypochlorite de sodium, 4,5 à 11,5 % Cl actif, Chlorite de sodium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite solution, 4.5-11.5% active Cl, Sodium chlorite)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite solution, 4.5-11.5% active Cl, Sodium chlorite)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite solution, 4.5-11.5% active Cl, Sodium chlorite)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
			
			
14.4 Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 274 Instructions d'emballage P001, IBC02 facteur 2 Restrictions dans les tunnels (E)	Quantités limitées 1 L EmS F-A, S-B	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y840 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 0.5 L Packing Instructions (Pkg Inst) 851 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 1 L Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 855 Cargo Aircraft Only, Maximum Net Quantity/Package (CAO, Max Net Qty/Pkg) 30 L Special provisions A803 Excepted quantities E2 ERG code 8L	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC			
-	-	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

COV - Directive 2004/42/CE
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

Aucune donnée.

Des instructions spéciales

Respecter la réglementation relative à l'emploi et à la protection contre les substances dangereuses pour les jeunes, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Modifications des Fiches de Données de Sécurité**

3.2 Mélanges 4.1 Premiers secours 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités 8.1 Paramètres de contrôle 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
 ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CEN - Comité européen de normalisation
 C&E - Classification et étiquetage
 CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
 N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
 CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
 CSA - Évaluation de la sécurité chimique
 CSR - Rapport sur la sécurité chimique
 DNEL - Dose dérivée sans effet
 DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
 DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
 UA - Utilisateur en aval
 CE - Communauté européenne
 ECHA - Agence européenne des produits chimiques
 Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
 EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
 CEE - Communauté économique européenne
 EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
 FR - Norme européenne
 UE - Union européenne
 Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
 CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
 SEG - Scénario d'exposition générique
 SGH - Système général harmonisé
 IATA - Association internationale du transport aérien
 OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
 TI - Technologies de l'information
 IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
 IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
 CCR - Centre commun de recherche
 Kow - Coefficient de partage octanol-eau
 CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 EL - Entité légale
 LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.